



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jean-Pierre Aresu à Simone Guerrini, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Aurélia Massei à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Nicole Ottavy, Danielle Flamencourt à Christian Bacci, Camille Bernard à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Jacques Billard, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 28 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211025-2021_273-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/10/29

Séance du lundi 25 octobre 2021

Délibération N° 2021/273

Projet d'isolation, d'étanchéification à l'école Simone Veil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Contexte de l'opération

L'école Simone Veil est située au cœur des Salines, à l'angle de la rue François Pietri et de l'avenue Maréchal Juin, à Ajaccio. Le groupe scolaire a remplacé les anciens bâtiments de type Pailleron utilisés dans les années 70.

Etant adjacentes à un terrain de foot recouvert de pelouse synthétique, de nombreuses salles de classe de cette école subissent la réverbération de celui-ci et présentent donc des températures très élevées durant les jours ensoleillés.

L'isolation dans ces salles permettrait de réduire considérablement la température ambiante et donc d'améliorer le confort et les conditions de travail des enfants. Enfin, une salle de classe présentant des problèmes d'entrée d'eau en plafond, la rendant inutilisable, va subir une rénovation de l'étanchéité de sa toiture.

Etat des lieux

Vue aérienne de l'école Simone Veil
et du terrain de foot adjacent



Façades vitrées des salles de classe
donnant directement sur le terrain
de foot voisin



Projet et interventions envisagées

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Mise en œuvre d'une isolation et d'une étanchéité sur la toiture d'une salle de classe.

Conclusion

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour la réalisation de ce projet.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises suivant le plan présenté précédemment représentent le budget ci-dessous :

- Travaux d'isolation et d'étanchéité : **25.000 euros HT**
- Travaux divers : **3.000 euros HT.**

Soit un montant total de **28.000 euros HT (vingt-huit mille euros HT).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation école :**

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|---|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 14 000 € | 50% |
| Collectivité de Corse – Dotation école | 14 000 € | 50% |
| TOTAL | 28 000 € | 100% |

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 octobre 2021 ;

APPROUVE les travaux d'isolation, d'étanchéification à l'école Simone Veil pour un montant de 28 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|--|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 14 000 € | 50% |
| Collectivité de Corse – Dotation école | 14 000 € | 50% |
| TOTAL | 28 000 € | 100% |

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

